

**Établissement des frais reportés relatifs au
Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ)**

	Poste budgétaire	Autorisé 2024-2025 (M\$)	Réel 2024-2025 (M\$)	Écarts (M\$)	Commentaires
1	Frais d'exploitation	6,2	5,6	(0,6)	L'écart de -0,6 M\$ constaté en fin d'exercice a été transféré dans un compte de frais reportés, ce qui a eu pour effet de ramener le niveau de la dépense réelle à celui autorisé, soit 6,2 M\$, tel qu'indiqué à la pièce Énergir-13, Document 2, page 4. Le compte de frais reportés ainsi créé constitue un montant à remettre à la clientèle et il sera intégré dans les tarifs de l'année 2026-2027.
2	Aides financières	54,0	49,2	(4,7)	Les aides financières versées ont été moins élevées que prévu (-4,7 M\$) ainsi que le rendement sur la base de tarification (-0,8 M\$). La charge d'amortissement réelle a aussi été légèrement moins importante qu'anticipé (-0,3 M\$), se traduisant par une baisse du coût de service de 1,1 M\$. Cet effet a été imputé dans un compte de frais reportés à remettre à la clientèle et il sera intégré dans les tarifs de l'année 2026-2027.

Note : L'utilisation d'arrondis peut occasionner des écarts au niveau des montants totaux.